Docusign Envelope ID: 3F9C771E-B407-4348-BF4B-C211A9D4A9B1

AB2S

Société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 1 Rue Clément Ader/12 Boulevard Gaston Ramon,
49100 ANGERS

RCS ANGERS

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Préalablement à la signature des présents statuts, Monsieur Sébastien JOLIVET a accompli pour le compte et au nom de la société, les actes suivants :

- Démarches auprès de qui de droit en vue d'obtenir l'autorisation des propriétaires des locaux de fixer le siège social de la SAS AB2S,

- Toutes démarches en vue de la signature d'un document d'information précontractuel avec la société Franchiseur de l'enseigne ANGE, société Franchiseur selon l'article L 330-3 du code de commerce et le décret du 4 avril 1991 (la loi DOUBIN du 31 décembre 1989),

- Toutes démarches en vue de la signature d'un contrat de réservation et d'exclusivité avec le franchisé principal et le franchiseur susvisés,

- Toutes démarches auprès de maîtres d'œuvre de bureau de contrôle et de coordinateur de sécurité, d'artisans pour aménager le local sis 1 Rue Clément Ader/12 Boulevard Gaston Ramon – 49100 ANGERS en vue de l'exploitation de la boulangerie sous l'enseigne ANGE, notamment :

- Travaux de démolition, de maçonnerie,
- Travaux d'aménagement extérieurs et façades,
- Travaux de cloisons, plomberie, électricité, carrelage, menuiserie, peinture.
- Climatisation,
- Enseignes,
- Mobilier/luminaires,
- Mobilier extérieur,
- Dépôt de garantie,
- Frais de dossier.

- Toutes démarches auprès de tous établissements bancaires en vue de financer les aménagements susvisés pour un montant de 500.000 €, en vue d'obtenir un prêt relais TVA pour un montant de 133.768 € ;

- Ouverture de tous comptes dans tous établissements publics ou privés,

DS SJ

Docusign Envelope ID: 3F9C771E-B407-4348-BF4B-C211A9D4A9B1

- Remboursement sur justificatifs des frais de déplacements et plus généralement tous les frais engagés personnellement par le souscripteur pour le compte de la société à l'effet de mettre en place l'ouverture de l'établissement principal,

- Et plus généralement toutes opérations de gestion courante en vue de la réalisation de l'objet social.

Conformément à l'article L.210-6 du code de commerce et à l'article R.210-5 du code de commerce, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts et sera annexé aux dits statuts.

La signature des statuts emportera reprise de ces engagements par la société dès qu'elle aura été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés.

Docusign Envelope ID: 3F9C771E-B407-4348-BF4B-C211A9D4A9B1

ANNEXE II

ETAT DES ENGAGEMENTS A PRENDRE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION AVANT SON IMMATRICULATION AU RCS

Préalablement à l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, Monsieur Sébastien JOLIVET est autorisé à prendre pour le compte de la société en formation, les engagements suivants :

- Signature d'un bail commercial avec qui de droit, portant sur des locaux sis à ANGERS, 1 Rue Clément Ader/12 Boulevard Gaston Ramon,

- Toutes démarches en vue de la signature d'un document d'information précontractuel avec la société Franchiseur de l'enseigne ANGE, société Franchiseur selon l'article L 330-3 du code de commerce et le décret du 4 avril 1991 (la loi DOUBIN du 31 décembre 1989),

- Toutes démarches en vue de la signature d'un contrat de réservation et d'exclusivité avec le franchisé principal et le franchiseur susvisés,

- Signature d'un contrat de franchise avec le franchiseur susvisé en vue d'exploiter une activité de boulangerie artisanale, pâtisserie, traiteur, confiserie, chocolatier, et toutes activités connexes, pizzeria, restauration rapide à consommer sur place ou à emporter,

- souscription de contrats de financement auprès d'établissements bancaires en vue de financer les travaux d'agencement, le matériel, et le prêt relais TVA.

- Signature de tous contrats auprès d'organismes de crédit-bail en vue de financer le matériel servant à l'exploitation.

- remboursement sur justificatifs des frais de déplacement et plus généralement de tous les frais engagés personnellement par les souscripteurs pour le compte de la société à l'effet de mettre en place l'ouverture de l'établissement principal,

- ouverture de tous comptes au nom de la société dans tous établissements publics ou privés,

- souscription de toutes déclarations au nom de la société,

- et plus généralement toutes opérations de gestion courante en vue de la réalisation de l'objet social.

Conformément à l'article L 210-6 du code de commerce et à l'article R.210-5 du code de commerce, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts et sera annexé auxdits statuts.

DS SJ

Docusign Envelope ID: 3F9C771E-B407-4348-BF4B-C211A9D4A9B1

La signature de ces statuts emportera reprise de ces engagements par la société dès qu'elle aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Angers
Le 13.11.2024

La Société MSJO
Représentée par M. Sébastien JOLIVET

DocuSigned by:
Sébastien JOLIVET
6DE243DDF612409...

Monsieur Sébastien JOLIVET

DocuSigned by:
Sébastien JOLIVET
6DE243DDF612409...